

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

P. MEURIOT

Les noms révolutionnaires

Journal de la société statistique de Paris, tome 59 (1918), p. 204-208

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1918__59_204_0

© Société de statistique de Paris, 1918, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

VARIÉTÉS

LES NOMS RÉVOLUTIONNAIRES

Chacun sait comment le changement des noms de lieu fut à la mode pendant la période révolutionnaire. A la vérité, la mode fut très courte et, passé l'année 1793, les noms nouveaux furent abandonnés avec la même facilité qu'ils avaient été pris et, sauf de très rares exceptions, on revint aux dénominations que le temps et les habitudes avaient consacrées.

En principe, la Convention et son Comité de division avaient essayé de régulariser le mouvement de débaptisation. Par un décret du 25 vendémiaire an II (15 octobre 1793), la Convention avait ordonné que toutes les communes qui changeraient de nom devraient faire passer leur appellation nouvelle au Comité de division. Celui-ci ferait son rapport à l'assemblée qui statuerait en dernier ressort. A cet effet, le Comité de division s'était joint au Comité d'instruction publique et les deux comités avaient choisi chacun deux membres pour s'occuper spécialement de cette question. Mailly et Grégoire représentaient le Comité d'instruction publique; celui de division avait délégué Villars et Villiers. Ce comité arrêta d'abord la liste des localités qui étaient susceptibles d'une dénomination nouvelle. Comme il s'agissait de faire disparaître tous les noms de saints, tous ceux qui rappelaient les souvenirs de la royauté, de la féodalité, même des distinctions administratives telles que ville, bourg, etc., la besogne ne manquait pas. Ce sont plutôt les commissaires qui manquèrent à la besogne. On peut du moins le conjecturer par un document que nous avons trouvé aux Archives. C'est une liste des départements avec le nombre des communes « dont le nom est susceptible d'être changé » (1). Or cette liste qui ne porte pas moins de 10.851 noms s'arrête au département du Loir-et-Cher, inclusivement. Les départements intéressés contenant environ 18.000 communes, il eût fallu sans doute, en partant de cette proportion, donner des appellations nouvelles à 24.000 communes sur les 40.000 environ que comptait la France d'alors.

En réalité, plus de 6.000 communes — c'était déjà un chiffre assez copieux — envoyèrent leur nom nouveau au Comité de division. Celui-ci fit-il un rapport particulier ou un rapport d'ensemble à la Convention? Cela est fort douteux, car les changements de noms approuvés par la Convention furent peu nombreux. Le Comité essaya de mettre de l'ordre, une certaine méthode dans cet amas de dénominations nouvelles et il prit une mesure générale, le 6 ventôse an II.

Par cette décision (2), il déclarait que l'on devrait changer seulement les noms qui « tiraient leur origine (c'était déjà plus restreint) d'un culte, de la féodalité, de la royauté »; qu'on ferait « tous les changements nécessaires, mais les plus légers possible.

(1) Archives nationales, D IV *bis*, 80.

(2) Procès-verbaux du Comité de division à la Convention (Archives nationales, D IV *bis*, 23).

Par exemple, pour les noms de saints, on supprimerait le titre de saint, mais le nom sera gardé, « s'il ne choque pas nos idées républicaines ». De plus, on ne devait changer « les noms de villes et de bourgs que quand ils représenteront l'idée d'une ville et d'un bourg ». Pour ne pas trop troubler les relations commerciales, il était décidé que « toutes les communes de villes garderont leur nom, autant que possible, principalement celles de marché ».

Pour les noms nouveaux à adopter, la commission proposait de choisir des noms « courts et sonores » et conseillait des « noms historiques, même ceux de quelques grands hommes qui ont été proclamés par le peuple et par la nation entière ». La commission arrêta même une nomenclature à adopter, le cas échéant : c'était des termes généraux qu'on devait juxtaposer à un nom régional ou local. Cette liste comprend 183 mots; on peut être surpris d'y trouver le mot ciel.

Par une autre décision du 3 thermidor an II, la commission revint encore sur cette question. Elle proposait, cette fois, de changer les noms « de prononciation identique, ceux que l'orthographe peut confondre, ceux qui dans l'écriture « coulée » peuvent avoir de la ressemblance ». On désignait ainsi et non sans raison les mots où entrent des *n* et des *u*, et la remarque n'est pas juste que pour les noms de lieu. Que de fois, dans l'écriture d'un nom propre quelconque, n'est-on pas embarrassé de savoir si l'on doit lire *n* ou *u* et ne se prend-on pas à regretter qu'un signe quelconque ne les caractérise pas !

Mais les peines de la commission devaient être superflues. Le changement des noms s'était fait sans elle et sans elle aussi il devait finir. On ne révolutionne pas des habitudes séculaires par un simple décret, en l'espèce la fantaisie d'un conseil municipal. Si, officiellement des milliers de communes ont pu se voir attribuer des noms nouveaux, bien peu entrèrent dans l'usage. Même, dans les papiers officiels, les noms nouveaux ne sont pas toujours donnés, au moins pour les communes non chefs-lieux de département ou de district, témoin les états du recensement de l'an II où la très grande majorité des communes figure avec le nom vulgaire. En vain le 22 brumaire an III le Comité de division invoquait la nécessité de changer le nom des communes qui « rappelaient la royauté, la féodalité, le fanatisme » et, sous peine de ne pas obéir dans le délai de trois décades, les menaçait de leur imposer une dénomination nouvelle. Ce même jour, dans le même procès-verbal, le même comité entendait lecture d'une lettre par laquelle les « agents nationaux des postes » exprimaient leurs plaintes des ennuis qu'occasionnaient tous ces changements de noms. La cause était entendue. A la fin de la Convention, toutes les localités, ou peu s'en faut, avaient repris officiellement leur ancien nom. C'est à peine si une centaine de nos communes a gardé aujourd'hui le nom révolutionnaire; encore, la plupart du temps, ce nom conservé se borne-t-il à une addition au vocable primitif, par exemple Ferney-Voltaire, La Haye-Descartes, etc.

Dans l'ensemble, combien y eut-il de changements de noms et quel fut le caractère de ces changements ? Au total, plus de 3.000 communes (exactement 3.090) reçurent une nouvelle dénomination (1); dans ce nombre sont comprises celles des départements nouveaux, le Mont-Blanc et les Alpes-Maritimes. Abstraction faite de ces deux départements, le total précité se réduirait à 2.965 communes. C'est déjà un fort chiffre; mais nous sommes loin des 6.000 communes qui auraient envoyé leur nom nouveau au Comité de division, plus loin des milliers dont le nom aurait été « susceptible de changement ». Ce n'est même pas la treizième partie de l'ensemble des communes d'alors, exactement 7,5 %.

Rien n'est plus inégal que la répartition des noms nouveaux entre les départements. Le premier département, sous ce rapport, est le Rhône où, sur 257 communes, 82 étaient débaptisées, soit 33 %. Viennent ensuite le Finistère, la Haute-Loire et la Charente-Inférieure avec un taux de 28 %; l'Ardèche et la Vendée avec 26 %; les Hautes-Alpes et le Gard avec 24 %, enfin l'Indre et la Saône-et-Loire avec 22 %. Il n'y a pas davantage de groupement géographique parmi les départements qui

(1) Cf. FIGUÈRES, *Les Noms révolutionnaires des communes de France.*

comptent le moins de noms changés. Leur proportion est de 2 à 1 % seulement dans la Haute-Marne, le Doubs, l'Aude, la Charente, la Somme, la Moselle, la Meuse; elle est de moins de 1 % dans l'Aisne, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Dans ces deux derniers départements, sur un total respectif de 468 et 627 communes, 3 et 4 seulement changèrent de nom. La « débaptisation » n'a donc aucun caractère régional; tel département où les dénominations nouvelles sont nombreuses voisine avec un autre où on en constate très peu. Par exemple, dans la Marne, 117 communes sur 657, 18 %, sont dénommées « révolutionnairement »; dans la Haute-Marne, seulement 11 sur 548, 2 %. Dans la Charente-Inférieure, la proportion des « débaptisations » est, nous venons de le dire, de 28 %; elle n'est que de 1,7 % dans la Charente. Mêmes proportions opposées dans le Morbihan et le Finistère : 3.5 et 28 %!

De pareilles différences dans une même région peuvent tenir sans doute à des influences locales, mais aussi au plus ou moins grand nombre de « noms susceptibles de changement » dans les départements intéressés. Reprenons par exemple les dix départements de chaque catégorie cités plus haut. Dans les dix départements où est plus élevée la proportion des noms nouveaux, 677 communes sur un total de 3.430, soit près de 20 %, portent des noms de saints, et l'on sait que ce vocable était particulièrement visé. En revanche dans les dix départements de la seconde catégorie, il n'y a que 192 noms de saints sur 6.371 communes, soit 3 %. Telle est la raison, non unique assurément mais principale, qui explique les anomalies que nous rencontrons parmi les départements, sous le rapport des débaptisations.

Parmi les communes qui perdirent leur nom, il y eut relativement peu de villes importantes; et pour quelques-unes, Lyon, Bordeaux, Marseille par exemple, cela eut le caractère d'une punition spéciale plutôt que d'une mesure générale. Nous avons vu, du reste, que le Comité de division proposait de ménager les villes plus ou moins considérables. Mais sur l'ensemble des chefs-lieux de districts, 76, soit près de 14 %, changèrent de nom, ou le virent modifier. Dans ce nombre figurent 17 chefs-lieux de département. Lyon fut appelé, après sa révolte, « Commune affranchie »; Marseille, Ville sans nom; Bordeaux, Commune Franklin; Bourg était dénommé Bourg régénéré, puis Épi d'Or; Angoulême, Montagne Charente; Saint-Brieuc, Port Brieuc; Quimper, Montagne sur Odet; Châteauroux, Indre-libre; Lons-le-Saunier, Franciade, tout comme Saint-Denis; Mont-de-Marsan, Montagne-Marat; Saint-Lô, Rocher de la Liberté; Bar-le-Duc, Bar-sur-Ornain; Versailles, Berceau de la Liberté. Enfin Saint-Flour, Saintes, Montbrison et Fontenay-le-Comte, alors chefs-lieux de département, s'appelaient respectivement Fort-Cantal, Xantes, bien que les Santons n'eussent rien de canonique, encore moins de canonisé, enfin Mont brisé et Fontenay le Peuple. Parmi les simples chefs-lieux de district, Saint-Quentin était dénommé Égalité et encore Linon-sur-Somme; Charleville, Libreville; Saint-Étienne, Armes-Ville; Saint-Malo, Port Malo; Saint-Servan, Port Solidor (du nom de la tour bien connue); Toulon, Port la Montagne, etc. Autun reprenait le nom gaulois de Bitracte, comme Saint-Omer, celui de Morin (des Morini, peuple de la Gaule belge). Dans le département de la Seine (alors département de Paris), Saint-Denis recevait le nom de Franciade et Bourg-la-Reine celui de Bourg l'Égalité; Sceaux, Sceaux l'Unité, n'était pas alors chef-lieu de district. Enfin un autre chef-lieu de district dans la Côte-d'Or, Saint-Jean-de-Losne, reprenait le nom de Belle Défense qui lui avait été donné, comme on sait, par Louis XIII, en souvenir du siège de 1636.

Avec les noms de saints disparaissent naturellement ceux qui rappelaient la royauté, même dans des mots tels que Rocroy (Roc-libre), Balleroy (Calvados), Roie (Somme)! Les noms féodaux de bourg, château, castel, etc., n'étaient pas mieux traités; par exemple Montagne sur Chère était le vocable donné à Châteaubriant; Mont Hardi était substitué à Château-Gonthier; Salins-Libre à Château-Salins, etc.

Les appellations qui rappelaient les anciennes familles royales et féodales étaient également biffées. Bourbon, Valois, Orléans étaient rayés de la nomenclature des communes et avec leurs noms ceux de Condé, Turenne, Rohan, La Rochefoucauld, Har-

court, Liancourt, Estissac, Noailles, etc.; Guise et Coligny recevaient le même traitement. Même la débaptisation n'épargnait pas Rotrou : Nogent-le-Rotrou devenait Nogent le Républicain.

Pour les nouveaux noms, nous avons indiqué la méthode que conseillait le Comité de division, mais les dénominations géographiques firent souvent place à des noms d'homme.

On sait quelle influence les souvenirs classiques ont exercée, à l'époque révolutionnaire; ils se marquent forcément dans les vocables nouveaux. Parmi les noms anciens, Brutus se rencontre le plus fréquemment, par exemple Cap Breton, Cap Brutus, Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), Brutus le Magnanime; une section de Paris (entre les rues Montorgueil et Montmartre) est appelée Brutus. Cassius, moins heureux, ne se trouve qu'une fois (Saint-Maximin-du-Var), Roc-Tarpéien est le nom de Saint-Martin-du-Var; Scevola, celui de Condé-sur-Aisne. Saint-Marcellin de l'Isère devient pompeusement Thermopyles; Saint-Gilles du Gard et Saint-Tropez s'appellent Héraclée; Grimaud (Var). Athenople, et Marathon est le nom d'une commune du Gard; Sparte, celui de Ham (Somme), et Monaco, en souvenir d'Héraclès Monoicos, reçoit le nom de Port-d'Hercule.

Les souvenirs du Moyen Age ne fournissent que de rares noms; celui d'Abélard attribué à Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) dont l'abbaye avait été le refuge de l'amant célèbre d'Héloïse. Le nom de Guillaume Tell est donné à une localité du département de l'Indre. Le seizième siècle est rappelé par le nom de Rabelais substitué à celui de Meudon; le dix-septième par le nom de Descartes ajouté à celui de La Haye (Indre-et-Loire).

Dans la nomenclature nouvelle figurent naturellement des noms du dix-huitième siècle et de la période révolutionnaire. Voltaire, démodé en 1793, ne paraît que deux fois : Ferney devient Ferney-Voltaire et Romilly-Voltaire (Aube) rappelle le voisinage de l'abbaye de Scellières où Voltaire avait été inhumé en 1778. J.-J. Rousseau donne son nom à Pont-Saint-Esprit (Gard) et à Saint-Chamond (Loire). Le nom d'Émile devient celui de Montmorency. Parmi les noms révolutionnaires, celui de Marat est le plus répandu; on le trouve dans 20 communes; puis ceux de Le Peletier, Chaliar, etc. Dans le département de la Haute-Garonne, plusieurs localités prennent les noms de mois de l'année révolutionnaire; le nom de Carmagnole est celui d'une commune de la Charente-Inférieure.

On rencontre aussi, parmi les dénominations nouvelles, des noms abstraits : Égalité, Fraternité, Unité, Indivisibilité, Régénération, Abolition, etc. Ces noms sont surtout fréquents à Paris et dans la Charente-Inférieure. A Paris, la section de la Monnaie est appelée l'Unité; Sainte-Avoye, la Réunion; l'Hôtel de Ville, la Fraternité; l'Île Saint-Louis, la Fidélité; la Place Royale, l'Indivisibilité; les Arcis (le Châtelet), l'Incorruptibilité. Dans la Charente-Inférieure, Saint-Clément devient la Clémence, Saint-Félix, la Félicité, Saint-Eugène, l'Ingénuité! Ici encore Saint-Pardoux est changé en Bienfaisance et Saint-Rogatien en Prompt-Secours. Est-ce un souvenir des Rogations?

Il ne faudrait pas prendre au tragique toute cette débaptisation. Outre qu'elle a duré un temps fort court, il y avait, parmi les noms nouveaux, des vocables facétieux qui évidemment étaient le fait de plaisants. Ainsi Saint-Peray (Ardèche) devient Peray Vin Blanc; Saint-Amour (Jura), Franc-Amour; Saint-Bohaire (Loir-et-Cher), Bienboire; Montbrison, Montbrisé; Saint-Dô (Lot), Ceint-d'Eau; Coulanges (Loir-et-Cher), Cou-Sans-Culottes, et Saint-Hippolyte-du-Gard, Mont-Polite!

Il est superflu de dire les difficultés que rencontrait, dans l'usage courant, toute cette nomenclature nouvelle. Ce qui ajoutait au trouble, c'était qu'une même localité reçut plusieurs noms en très peu de temps. Quelques communes eurent même successivement trois et même quatre noms : Saint-Quentin s'appela Égalité sur Somme, Somme-Libre et Linon-sur-Somme; Libre-Ville, Armes-Ville, commune d'Armes et canton d'Armes ont été les dénominations successives de Saint-Étienne.

On comprend, dans ces conditions, le tracas des « agents nationaux des postes » et leur hâte de revenir tout bonnement aux anciens noms.

P. MEURIOT.

*
* *